

PRISE EN CHARGE PAR DES SPÉCIALISTES

Par wx6422 Postée le 08/02/2023 15:30

Bonjour, mon père est victime d'alcoolisme depuis plusieurs années sauf que depuis quelque temps sa maladie s'aggrave fortement et il possède tous les signaux alarmants liés à sa consommation. Mon père est conscient de sa situation mais la maladie lui fait prendre le dessus.. et l'empêche de se soigner.. il le souhaite par moments mais replonge au bout de quelques semaines d'efforts.. mais Il n'arrive pas à trouver une porte de sortie.. ma mère et moi souffrons énormément de la situation et surtout que l'on voit mon père se détruire à petit feu.. on a essayé de communiquer depuis tout ce temps de trouver des solutions mais en vain, il a besoin d'une aide extérieure. Nous avons tout essayé.. sa santé est en danger.. Pouvez-vous me communiquer les procédures nécessaires pour qu'il se fasse soigner rapidement et qu'il puisse pouvoir se faire aider par des professionnels ? Bien à vous

Mise en ligne le 13/02/2023

Bonjour,

Nous entendons tout à fait votre détresse et votre sentiment d'impuissance pour tenter d'aider votre père qui n'arrive pas à arrêter durablement sa consommation d'alcool.

Lorsqu'une personne qui consomme ne souhaite pas se soigner, il n'existe pas de moyen de l'emmener vers les soins contre sa volonté. Autrement dit, il n'y a pas de soins "sans consentement". Néanmoins, il y a certaines choses que vous pouvez essayer de faire pour tenter de changer la situation.

Tout d'abord, vous pouvez tenter d'en discuter avec le médecin de famille pour voir si il a des conseils ou des solutions à proposer.

Aussi, étant donné la difficulté de votre place et de celle de votre mère, sachez que vous pouvez demander du soutien en tant qu'entourage, dans des centres spécialisés qui reçoivent les proches de personnes consommatrices.

Ces lieux s'appellent les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Par rapport à la ville de résidence que vous nous avez indiquée, nous vous joignons les coordonnées de l'un d'entre eux. Vous y serez reçus par des professionnels dans le cadre de consultations individuelles.

Votre père peut également s'y rendre afin d'être accompagné lui même par un médecin addictologue.

Si vous souhaitez échanger directement avec un.e écoutant.e, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par tchat. C'est gratuit et anonyme. Nous répondons au 0 980 980 930 tous les jours de 08h à 02h et sur le tchat internet de 08h à 00h du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bon courage et bonne journée à vous,

Bien cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

CSAPA - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

15 -17 boulevard du docteur Ferroul
11100 NARBONNE

Tél : 04 68 49 53 16

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h, possibilité d'accueil en soirée comme le lundi soir jusqu'à 19h30

Voir la fiche détaillée